



BARÈMES D'HONORAIRES

2025



KEYMO SAS

14 Avenue de Lyon, 06400 Cannes

contact@keymo.fr – www.keymo.fr



PRÉSENTATION

**Vendre, acheter ou louer n'a
jamais été aussi simple. KEYMO
vous accompagne à chaque étape.**

KEYMO est une agence immobilière moderne et complète qui associe expertise, technologie et relationnel pour vous offrir un service sur mesure. Notre équipe de professionnels expérimentés vous accompagne dans toutes vos opérations immobilières, qu'il s'agisse de transaction ou de gestion.



Transactions
résidentielles



Locaux
professionnels



Gestion locative



BARÈMES TRANSACTIONS RÉSIDENTIELLES

Nos honoraires sont transparents et adaptés à la valeur de votre bien immobilier. Découvrez ci-dessous notre barème détaillé pour les transactions résidentielles.

Valeur du bien	Honoraires	Minimum facturé
Moins de 150 000 €	Forfait	10 000 € TTC
150 000 € – 1 000 000 €	7% TTC	12 000 € TTC
1 000 000 € – 3 000 000 €	5% TTC	14 400 € TTC
Plus de 3 000 000 €	3,5% TTC	24 000 € TTC

Offre exclusive

Pour toute [exclusivité confiée à KEYMO](#), bénéficiez d'une remise de **0,5 point** sur les honoraires standards.

Honoraires à la charge du vendeur sauf convention contraire. Prix net vendeur. TVA incluse au taux en vigueur (20%).

Les honoraires sont dus à la signature de l'acte authentique.



MANDAT DE RECHERCHE – ACQUÉREURS

Le mandat de recherche engage KEYMO à trouver pour l'acquéreur un bien correspondant à ses critères. Les honoraires sont dus uniquement en cas de réussite, à la signature de l'acte authentique chez le notaire.

Valeur du bien	Honoraires	Minimum facturé
Moins de 150 000 €	Forfait	10 000 € TTC
De 150 000 € à 1 000 000 €	7% TTC	12 000 € TTC
Plus de 1 000 000 €	5% TTC	14 400 € TTC

Rappel légal

- Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf mention contraire.
- Aucun frais ne peut être demandé avant la réalisation effective de la transaction (Loi Hoguet).

TVA incluse au taux en vigueur (20%). Les honoraires sont exigibles à la signature de l'acte authentique.



BARÈMES LOCAUX PROFESSIONNELS

Nos honoraires pour les transactions et locations de locaux professionnels sont adaptés aux différentes catégories de biens et services.

Ventes (murs commerciaux, bureaux)

Valeur du bien	Honoraires	Min. facturé
< 1 000 000 €	7% TTC	12 000 € TTC
1-3 M €	5% TTC	14 400 € TTC
> 3 000 000 €	3,5% TTC	24 000 € TTC

Cession de fonds de commerce

Valeur du fonds	Honoraires	Min. facturé
≤ 200 000 €	10% TTC	9 600 € TTC
200-500 K €	8% TTC	12 000 € TTC
> 500 000 €	6% TTC	18 000 € TTC

Cession de droit au bail

Type de transaction	Honoraires
Cession de droit au bail	12% TTC (min. 7 200 € TTC)

Location commerciale (baux 3-6-9)

Prestation	À la charge de	Honoraires
Location commerciale	Preneur	20% TTC d'un loyer annuel TTC (min. 3 600 € TTC)
Location commerciale	Bailleur	1 mois de loyer TTC (min. 2 400 € TTC)

Prestations annexes	Honoraires
Rédaction bail commercial	Forfait 900 € TTC
État des lieux entrée/sortie	4 €/m² TTC
Renouvellement / avenant	Forfait 650 € TTC

Base de calcul : prix net vendeur (transaction) / loyer annuel TTC (location professionnelle)
Honoraires à la charge du vendeur/bailleur sauf convention contraire. TVA incluse au taux en vigueur (20%).
Tous les tarifs affichés sont TTC (TVA 20%), sauf indication contraire pour les honoraires de gestion.



GESTION LOCATIVE

Notre service de gestion locative vous libère des contraintes administratives et techniques liées à votre patrimoine immobilier, tout en optimisant votre rentabilité.

Résidentiel

Service	Honoraires
1 ^{ère} année	8% HT (minimum 30 € HT/mois/mandat)
2 ^{ème} année et suivantes	6% HT (minimum 30 € HT/mois/mandat)
État des lieux	3 €/m ² TTC

Locaux Professionnels

Service	Honoraires
1 ^{ère} année	8% HT (minimum 60 € HT/mois/mandat)
2 ^{ème} année et suivantes	6% HT (minimum 60 € HT/mois/mandat)
État des lieux	4 €/m ² HT

Options

GLI (Garantie Loyers Impayés)	Facturation au réel
-------------------------------	---------------------

Tous les tarifs affichés sont TTC sauf les honoraires de gestion exprimés en HT (TVA 20%)

Informations importantes

Base de calcul : loyer annuel HT HC
Honoraires de gestion facturés mensuellement
Les minimums mensuels s'entendent par mandat de gestion, pas par lot
L'ensemble des frais tiers (diagnostics, huissiers, avocats, publicité) sont refacturés au réel

Version du 01/10/2025

KEYMO SAS au capital de 1 000 € - 14 Avenue de Lyon, 06400 Cannes
SIREN : 931 236 814 - Carte professionnelle n°CPI31012024000000075

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Gestion des sinistres (hors GLI/GLOI)

Keymo prend en charge, pour le compte du bailleur, la gestion complète des sinistres affectant le bien (dégât des eaux, incendie, bris de glace, sinistres électriques, etc.).

La mission comprend :

- Déclaration auprès de l'assureur
- Suivi administratif et technique
- Coordination des artisans
- Suivi des devis et des expertises
- Contrôle des réparations
- Réception des travaux
- Clôture du dossier avec décompte final

Type de sinistre	Honoraires HT	Montant TTC
Sinistre < 1 000 € TTC (travaux)	120 € HT	144 € TTC
Sinistre ≥ 1 000 € TTC (travaux)	8% HT du montant TTC	Plafonné à 600 € TTC
Présence à expertise / réunion	80 € HT / intervention	96 € TTC

Facturation : à la clôture du dossier.

Exclusion : non applicable si la gestion est intégralement assurée par une assurance spécifique (GLI, GLOI, etc.).

Honoraires locataire - plafonds ALUR (TTC)

Zone géographique	Tarification	Honoraires maximum
Zone non tendue	8 €/m ²	Visites, constitution dossier, rédaction bail
Zone tendue	10 €/m ²	Visites, constitution dossier, rédaction bail
Zone très tendue	12 €/m ²	Visites, constitution dossier, rédaction bail
État des lieux d'entrée	+ 3 €/m ²	Quel que soit le zonage

Le surplus éventuel au-delà des plafonds ALUR est supporté par le bailleur.

Dépôt de garantie

Logement nu	1 mois de loyer hors charges
Logement meublé	2 mois de loyer hors charges

Préavis du locataire

Zone tendue	1 mois
Hors zone tendue	3 mois



MENTIONS LÉGALES ET CONDITIONS

Conditions générales

Base de calcul : Transactions : Prix net vendeur • Location professionnelle : Loyer annuel HT HC

Exigibilité des honoraires : Vente : à la signature de l'acte authentique • Location : à la signature du bail • Gestion locative : mensuellement

Autres conditions : TVA applicable : 20% • Frais tiers (diagnostics, notaires, avocats, huissiers, publicité) : refacturés au réel

Informations légales

KEYMO SAS au capital de 1 000 €

Carte pro n°CPI310120240000000075

SIREN : 931 236 814

CCI Nice-Côte d'Azur

SIRET : 931 236 814 00022

Garantie financière : 110 000 €

N° TVA intracommunautaire : FR68931236814

Convention collective : Immobilier – IDCC 1527

931 236 814 R.C.S. Cannes

Document mis à jour le 01/10/2025 - Les barèmes d'honoraires peuvent être modifiés à tout moment par KEYMO SAS. Les tarifs affichés sont TTC (TVA 20%). Affichage obligatoire conforme à l'article 1 de l'arrêté du 10 janvier 2017.

Barème d'honoraires affiché conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

